



Maison de retraite et engagement de paiement (obligé alimentaire)

Par joce69

Bonjour,

Pourriez-vous me dire si une maison de retraite (qui est une maison publique) est en droit de nous faire signer des papiers = engagements de paiement (obligés alimentaires) à chacun des 4 enfants pour l'entrée de ma mère dans cette maison

Selon la maison de retraite, ces formulaires sont obligatoires et conditionnent la mise du dossier de ma mère en liste d'attente.

Or ma mère a, entre sa retraite et ses économies, suffisamment d'argent pour payer la maison de retraite.

Ma mère n'est pas déclarée inapte.

Elle a été opérée le 29 juin d'une opération de la hanche et se trouve actuellement en suite de soins ou moyen séjour dans l'hôpital dont dépend la maison de retraite.

Jusqu'à présent ma mère était autonome et vivait seule chez elle dans sa maison sans aucune aide spécifique.

Ma question est de savoir s'il faut signer ou non ces documents, ma mère ayant de quoi payer seule sa maison de retraite.

Je vous remercie pour votre ou vos réponses.